



# Les obligations déontologiques des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires

**Durée: 7.00 heures**

*Formation présentielle*

## Profils des stagiaires

- administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires
- salariés des AJMJ

## Prérequis

- aucun prérequis n'est exigé

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

- Maîtriser les règles déontologiques applicables aux professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire (de la loi au règlement en passant par les règles professionnelles édictées par le CNAJMJ) et la procédure disciplinaire
- Mesurer les risques encourus en cas de manquements à la déontologie.

## Contenu de la formation

- Introduction (45 mn)
  - Déontologie : définition et sources de la déontologie
  - Les principes directeurs de la profession
- 1 / Le mandat de justice (2h30)
  - A. L'indépendance du professionnel • L'exercice exclusif de la profession • L'impossibilité d'exercer d'autres activités à caractère commercial
  - B. L'exercice professionnel • L'inscription sur la liste des AJMJ (conditions d'accès) • Les modalités d'exercice
- 2 / L'organisation de la profession (3h45)
  - A. La représentation de la profession • le CNAJMJ (composition, missions, moyens et pouvoir) • Les syndicats professionnels
  - B. La caisse de garantie • organisation, • la garantie collective • risques couverts (représentation, des fonds, responsabilité civile) • les professionnels couverts (AJMJ et activités garanties) • Evolution de la sinistralité

V2-08/03/2022

# Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: [centreformation@cnaismj.fr](mailto:centreformation@cnaismj.fr)

Tel: 01 42 61 77 44



- C. Le comportement des professionnels • Les règles professionnelles (exercice personnel du mandat, comportement du professionnel dans l'exercice de sa mission, dans sa vie privée) • La commission de discipline
- D. Le contrôle des professionnels • Le contrôle permanent a. les personnes en charge du contrôle b. les obligations du professionnel (L814-12; R814-29 et suivants; L814-11; R814-34 et suivants; D814-3-1; L814-9 – R814-28-1 et suivants) • Les contrôles périodiques a - triennaux b - occasionnels • L'inspection
- E. Le tarif • Les missions tarifées (sources et règles prudentielles) • Les missions non tarifées a - Le mandat ad hoc et la conciliation b - Les autres missions
- F. L'administration provisoire R811-58 et R812-23

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Maurice PICARD

Administrateur Judiciaire

Président d'honneur du CNAJMJ

Philippe FROEHLICH

Mandataire Judiciaire

Président d'honneur du CNAJMJ

Matthieu BROCHIER

Avocat associé

Ancien Secrétaire de la Conférence

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation avec connexion internet
- Salle équipée d'un paper-board et d'un matériel de vidéo projection et téléviseur grand écran
- Un support de documentation sera remis à chaque participant en début de formation
- Intervention orale
- Echange interactifs avec les participants
- Résolutions de cas pratiques
- Mise en situation pratique
- Analyse de la jurisprudence (sélection de décisions de la CNID et de la Cour d'appel de Paris en matière disciplinaire)
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation. (Extranet stagiaire)

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de positionnement d'entrée sera adressé à chaque inscrit avant le jour de la formation
- Feuilles de présence

V2-08/03/2022

# Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: [centreformation@cnaismj.fr](mailto:centreformation@cnaismj.fr)

Tel: 01 42 61 77 44



- Questions orales ou écrites (QCM) à la fin de la formation avec correction synchrone avec le formateur
- Un questionnaire d'évaluation sera adressé à chaque participant 15 jours après la session
- Un questionnaire de satisfaction sera adressé au financeur de la formation
- un certificat de réalisation de l'action de formation

## Sanction à l'issue de la formation

Chaque participant recevra un certificat de réalisation

## Lieu de la formation

CNAJMJ 6 boulevard des Capucines 75009 PARIS

## Accessibilité

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.), veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.

## Modalités et délais d'accès à la formation

Les inscriptions sont possibles à tout moment sous réserve des places disponibles. Le calendrier des sessions de formation est accessible sur le site du centre de formation du CNAJMJ. L'inscription à la formation sera définitive dès la signature de la convention de formation ou du contrat de formation professionnelle.

## Effectifs et tarifs

### Effectifs:

La session sera maintenue à partir de 8 participants minimum, l'effectif maximum étant de 20 participants.

### Tarifs selon les profils éligibles à la formation visée:

- 400€ Net de taxes pour les AJMJ
- 300€ Net de taxes pour les salariés d'AJMJ
- 500€ Net de taxes pour les professionnels non AJMJ

*Ce prix ne tient pas compte du déjeuner qui reste libre et à la charge du participant.*

## Indicateur de résultat

2021 : Satisfaction clients 9,1/10

*v2-08/03/2022*

# Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: [centredeformation@cnajmj.fr](mailto:centredeformation@cnajmj.fr)

Tel: 01 42 61 77 44



**V2-08/03/2022**